



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/100

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 décembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, MIALON Delphine.

ABSENTS : BERARD Guy, VIN Daniel (pouvoir à MICHEL Bernard), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues

MISE AUX NORMES DE LA SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle polyvalente au village est fermée administrativement en raison de sa non-conformité aux normes de sécurité des établissements recevant du public.

Le coût des travaux de mise aux normes électriques, sécurité et incendie est estimé à la somme HT de 13 935 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la nécessité et l'urgence d'effectuer des travaux de mise aux normes de sécurité de la salle polyvalente pour un montant HT de 13 935 €,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil général de l'Isère et de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux),

ADOPTE le plan de financement suivant :

☞ Coût de l'opération HT.....	13 935 €
- Subvention attendue de l'Etat 20 %.....	2 787 €
- Subvention attendue du Conseil général 60 %	8 361 €
- Fonds libres de la Commune 20 %.....	2 787 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

